



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

DELIBERATION N° 2024-07-108-DAP

Nomenclature : 3.6.3

**OBJET : DÉCLASSEMENT DE VÉHICULES – TRACTEUR 8630 RD 40 –
AUTOPORTEE DELETOMBE – AUTOPORTEE ATTLA**

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

L'an deux mille vingt quatre, le deux juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADÉ, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. PERRET	procuration	à M. MABILLET
Mme MOUNIER	procuration	à Mme PICAT
M. DOMET	procuration	à M. SAUBIETTE
Mme NOGARO	procuration	à Mme SAINT-AUBIN
Mme BAULON	procuration	à Mme TROISVALLETS
M. MIREMONT	procuration	à M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à Mme LE GALL

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	32

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser trois véhicules du Service Espaces Verts équipe 4 en raison de leur vétusté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,



Fait à Tarnos,
le 3 juillet 2024
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

03/07/2024



Considérant la vétusté des véhicules de types, tracteur de marque NEW HOLLAND TN70NA, immatriculé 8630 RD 40, année 2004, Autoportée frontale de marque DELETOMBE, modèle EVA, année 1993, Autoportée de marque ATTILA, modèle AV98, année 2010,

Considérant l'analyse des offres de la consultation relative à l'acquisition de nouveaux véhicules,

Considérant la proposition de reprise des anciens véhicules par l'entreprise GASSUAN AGRI MOTOCULTURE SERVICE, pour cession en état pour un montant de :

- 14 400,00 € pour le tracteur de marque NEW HOLLAND TN70NA,
- 1 200,00 € pour l'autoportée frontale de marque DELETOMBE,
- 300,00 € pour l'autoportée de marque ATTILA,

DÉLIBÈRE

DECIDE de déclasser du domaine privé de la Commune, les véhicules de types, tracteur de marque NEW HOLLAND immatriculé 8630 RD 40, autoportée frontale de marque DELETOMBE, autoportée de marque ATTILA,

ACCEPTE la proposition de reprise de l'établissement GASSUAN AGRI MOTOCULTURE SERVICE pour un montant de :

- 14 400,00 € pour le tracteur de marque NEW HOLLAND TN70NA,
- 1 200,00 € pour l'autoportée frontale de marque DELETOMBE,
- 300,00 € pour l'autoportée de marque ATTILA,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr